

Compte rendu de la réunion du comité syndical
Du 23/03/2016 à 18h30 à la salle des fêtes de Sommières du Clain

Membres présents :

AMILIEN Damien - BARRAULT Serge - BAUDOUIN Bruno - BELLIN Jean - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BERNARD Bruno - BERTHOMME Marie-Annick - BIBAUD André - BLAISON Andrée - BERNARDEAU Annick (Sup. Lusignan)* - BOUFFARD Patrick - BOURCHENIN Michel - CHAPLAIN Christian - CHARRAUD Bruno - COMPAGNON Jean-Pierre - GREFFIER Jacky - GRIMAUD James - GROLLIER Louis-Marie - LABELLE Alain - LATU Roland - MAGNY Fabienne - MARTIN Jean-Louis - MOUSSERION Martine - PIN Olivier - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SAUMUR Jean - TERRANOVA Jean-Luc - VAUZELLE Flavien

Etaient excusés (Sup. : suppléant ; P. : pouvoir) : BOUCHER Marc - CHEVALIER Sabine - FORESTIER Catherine (P. à GREFFIER Jacky) - GIBAUT René (P. à BLAISON Andrée) - GUINAULT Jacques (P. CHARRAUD Bruno) - HUGUENAUD Gérard (Sup. : MARTIN Jean-Louis) - PENINON Joël (P. BOURCHENIN Michel) – RAMBLIERE Maurice (Sup. COMPAGNON Jean-Pierre) - SAUVAITRE Guy (P. à TERRANOVA Jean-Luc)

Etaient absents : ABADIE Pascal - BAILLARGE Philippe - BEGUIER Vincent - BERNARD Edmond - CHAUVINEAU Nathalie - CHOISY Jean-Michel - COLLOBER Sarah - GRACIENT Frédéric – IRIBARREN Jean-François - JESBERGER Gilles - MARTIN Caroline - PORCHET Bernard – RENGEARD Jean-François – ROUSSEL Pascal - SARDET Gérard - TEXEREAU Catherine - THEVENET Roland - VANNERON Michel

Assistaient également :

Trésoriers receveurs : SERAISSOL Laurent (TP de Couhé) – JEAMET Valérie (TP de Gençay)
Techniciens : Mme BRANGEON Anne - Mr MIRLYAZ Manuel

Mr BELLIN Philippe remercie les membres pour leur présence et ouvre la séance à 18h30 à la salle des fêtes de Sommières du Clain conformément à la convocation envoyée à chaque membre du comité syndical le 15 mars 2016. Il remercie également Mme Jeamet et Mr Seraissol, comptables de Gençay et Couhé.

• **Vote des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion des anciens syndicats (Clouère, Clain Sud et Palais/Rhune).**

Mme Jeamet et Mr Seraissol présentent les comptes de gestion des anciens syndicats : de la Clouère, du Palais/Rhune et du Clain Sud. Ils précisent que les comptes administratifs sont tous conformes aux comptes de gestion de l'exercice 2015. Ces documents sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération n° 09_230316 : Approbation des comptes de gestion

Délibération n°10_230316 : Comptes administratifs 2015

Ils ajoutent que l'affectation des résultats s'inscrit comme suit :

002 excédent de fonctionnement : **79 466,79€**

001 : excédent d'investissement : **11 750,25 €**

Le comité syndical approuve les affectations des résultats à l'unanimité.

Délibération n°11_230316 Affectations des comptes de résultats de 2015

Mr Bellin Philippe présente le Budget Primitif 2016. Après délibération, le comité approuve le BP 2016 à l'unanimité qui s'est établi comme suit :

Fonctionnement : 393 657,79 €

Investissement : 76 812,31 €

Délibération n°12_230316 : Budget prévisionnel 2016

- **Cotisations 2016**

Mr Bellin Philippe poursuit sur les cotisations annuelles des collectivités membres, telles que déjà présentées lors de réunions de préparation à la fusion (17/03/15). Il rappelle que le calcul se base sur le linéaire de cours d'eau et de la population de chaque commune. Mr Bellin Jean demande si un lissage est possible au vu de l'augmentation de la cotisation de la commune de Roches Prémairie Andillé. Mme Magny Fabienne ajoute que ce point avait déjà été évoqué en 2015, également pour la commune d'Iteuil, mais n'avait pas été tranché. Mr Bellin Philippe répond qu'une telle faveur ne peut pas s'appliquer ne serait-ce qu'une commune sinon, le principe d'égalité envers les autres communes ne serait pas respecté. Il ajoute que la cotisation à l'ancien syndicat (SMAC) était sans doute relativement basse les années précédentes compensée par la hausse de la participation du Conseil Général.

Délibération n°13_230316 : Participation des collectivités adhérentes pour l'année 2016

- **Election d'un membre du bureau manquant**

Mr Bellin Philippe explique que Mr Bourreau Jean-Luc qui s'était présenté et avait été élu membre du bureau lors du comité du 29/01/2016 ne peut finalement pas remplir cette fonction en tant que suppléant (*délibération de la commune de Ceaux en Couhé n°61-2015/11/27 du 07/12/2015 Désignation d'un délégué au syndicat mixte des Vallées du Clain Sud*). Il appelle donc les délégués intéressés à se présenter à se porter candidat. Mr Labelle Alain se porte candidat et est élu à la majorité pour intégrer le bureau du syndicat.

Délibération n°14_230316 : Election d'un membre du bureau

- **Modification statutaire**

Mr Bellin Philippe propose de procéder à une modification statutaire afin de réduire le nombre de délégués du comité syndical. Mr Compagnon Jean-Pierre souhaite que Mr Bellin Philippe rappelle le contexte. Après avoir retracé l'historique, Mr Bellin Philippe conclue sur la solution de la Préfecture pour réduire le nombre de délégués qui passe par une modification statutaire.

Il propose donc que chaque collectivité membre soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit 38 délégués titulaires pour les communes et 3 délégués titulaires pour les Communautés de Communes adhérentes (de la Région de Couhé, du Montmorillonnais et du Pays Mélusin).

Mr Bellin Philippe rappelle qu'un délai de 3 mois sera nécessaire à partir de la notification des nouveaux statuts aux communes, délai durant lequel elles devront délibérer. En l'absence de délibération au bout des trois mois, leur avis sera réputé favorable.

Cette proposition est validée unanimement.

Délibération n°15_230316 : Modification statutaire

Article 6 : Administration du Syndicat – le comité syndical

« Le Syndicat est administré **par le comité syndical qui se compose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par collectivité**, désignés par les collectivités membres (L5711-1 du CGCT). [...] »

Mr Bibaud André rappelle que dans 2 ans le syndicat devra délibérer à nouveau. Les Communautés de Communes auront, à la place des communes, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). De fait les délégués devront changer. Les techniciens ajoutent que les communautés de communes auront le choix de conserver ou de transférer leurs compétences au syndicat.

La question est posée par rapport à l'adhésion de la commune de Marigny Chémereau. Mr Bellin Philippe assure qu'il prendra contact avec le Maire afin de lui proposer d'adhérer au syndicat.

- **Indemnité des élus**

Mr Bellin Philippe propose de délibérer sur les indemnités du Président et des Vice-Présidents : 18% de l'Indice Majoré pour le Président, et 11.5% de l'Indice Majoré pour les Vice-Présidents. Cette proposition est acceptée par le comité.

Délibération n°16_230316 : Indemnités accordées aux Président et Vice-Présidents

- **Assurance statutaire (CNP)**

Mr Bellin Philippe explique que le syndicat doit assurer le personnel : maladie ordinaire, congés maternité, accident du travail etc...

Plusieurs options sont possibles pour le calcul de la cotisation et le remboursement de CNP : après discussion, les délégués demandent à ce que les techniciens calculent la cotisation 2016 sur le traitement brut indiciaire (TBI) avec le pourcentage de primes et les charges patronales au maximum. Au vu des situations des salariés cette année 2016, il apparaît qu'il est intéressant de prendre en compte le TBI + indemnités + charges patronales pour les agents CNRACL, et le TBI seul pour les agents IRCANTEC.

Délibération n°17_230316 : Adhésion CNP

- **Convention CNRACL avec le Centre de Gestion (CDG) de la Vienne**

Mr Bellin Philippe propose de conventionner avec le CDG de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL. Le comité accepte à l'unanimité.

Délibération n°18_230316 : Convention CNRACL

- **CNAS**

Mr Bellin Philippe propose d'adhérer au CNAS (Comité National d'Actions Sociales). Les anciens syndicats étaient déjà adhérents depuis plusieurs années, pour les prestations sociales de leurs agents. Le comité accepte à d'adhérer au CNAS à l'unanimité.

Délibération n°19_230316 : Adhésion CNAS

- **Vienne Service/Médecine du travail**

Mr Bellin Philippe demande au comité de l'autoriser à signer la convention avec Vienne Service pour le logiciel de comptabilité du syndicat, proposition qui est acceptée par le syndicat. De même avec le service de Médecine du Travail.

Délibération n°20_230316 : Convention Vienne Service

Délibération n°21_230316 : Médecine du travail

- **Demande de retrait du SIMER**

Mr Bellin Philippe explique que le SMA Val de Clouère avait demandé le retrait du SIMER fin 2015, mais que ceux-ci demandent une nouvelle délibération précisant les conditions de retrait. Après discussion des avantages et des risques quant à la continuité de l'adhésion ou du retrait, l'ensemble des membres statue sur une demande de retrait. Mme Brangeon Anne précise qu'il n'y aura pas d'indemnité à régler au SIMER sauf dans le cas suivant : « *constatation d'un déficit de la section de fonctionnement du budget annexe dédié au service des travaux publics, sur la base du résultat cumulé de l'exercice, et durant les cinq années suivant la sortie du ou des membres concernés* ».

Délibération n°29_230316 : Demande de retrait du SIMER

- **Adhésion SAGE Clain**

Après que Manuel Mirlyaz ait rappelé ce qu'est le SAGE Clain, Mr Bellin Philippe demande si des délégués sont volontaires pour faire partie de la CLE. Mr Bellin se dit lui-même intéressé, ainsi que Mr Bibaud André. L'ensemble du comité approuve leur candidature.

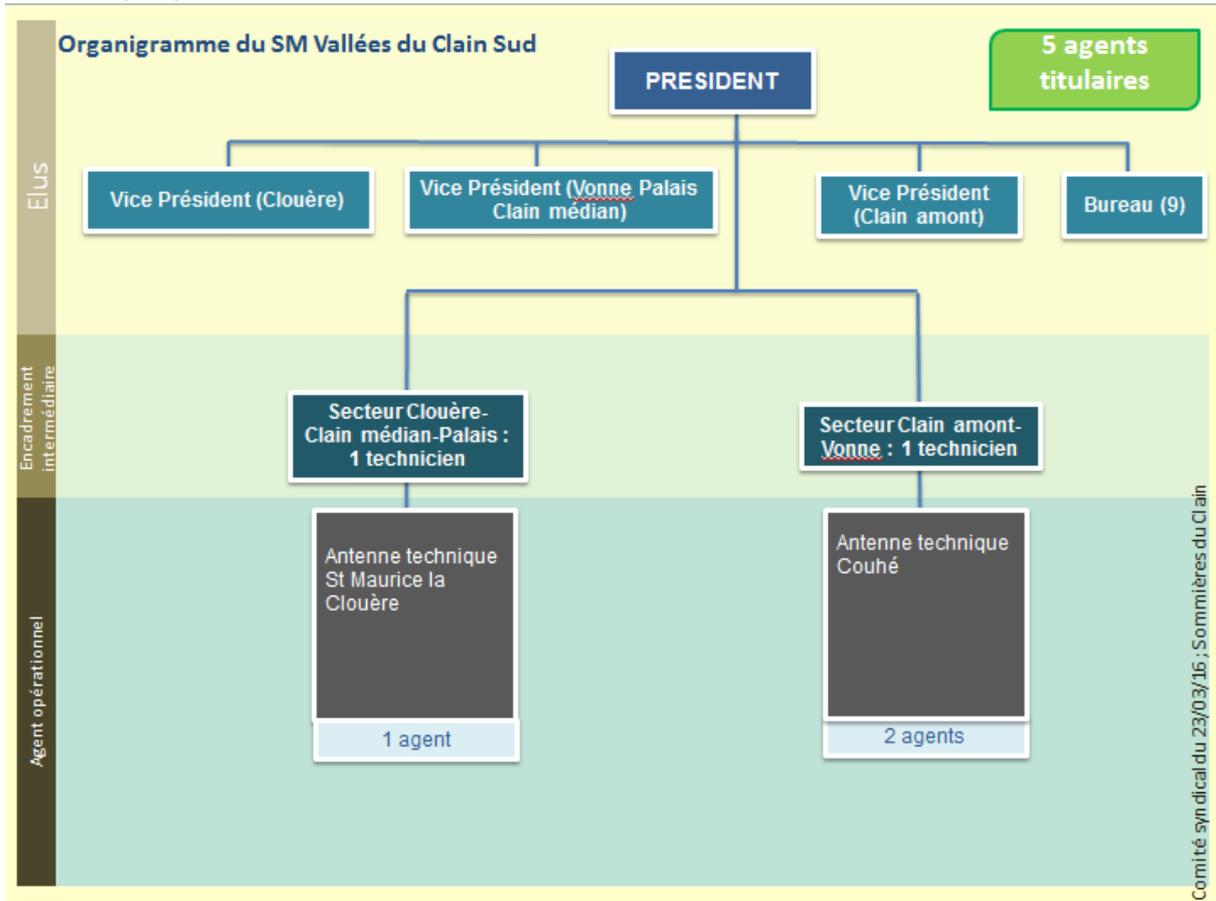
Délibération n°30_230316 : Election des membres de la CLE du SAGE Clain

- **Critères d'évaluation et organigrammes de la structure**

Mr BELLIN Philippe propose de délibérer sur les critères d'évaluation suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Et sur l'organigramme suivant :



Le comité approuve ces éléments, nécessaires à la procédure d'évaluation professionnelle des agents titulaires.

Délibération n°23_230316 : Organigramme du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud et critères d'évaluation

- **Cycles de travail et déplacements des salariés**

Mr Bellin Philippe propose d'harmoniser les conditions pour l'ensemble des agents du syndicat. Il propose que le cycle de travail soit annualisé à 35 heures par semaine avec les horaires suivants :

Horaires d'été (avril/septembre) :
du lundi au vendredi midi (7h30 -12h ; 13h30 -17h30)

Horaires d'hiver (octobre/mars) :
du lundi au jeudi (8h-12h ; 13h30-17h30)

D'autre part, le comité statue sur le remboursement de frais de repas à hauteur de 13.50€ si l'agent est à plus de 15km de sa résidence administrative. Concernant les techniciens, cette condition d'éloignement n'est pas prise en compte (pour tenir compte des diverses situations rencontrées, réunions sur lieu de résidence administrative etc...).

Délibération n°22_230316 : Cycle de travail des salariés

Délibération n°24_230316 : Remboursement des frais de déplacement des salariés

- [Indemnité des salariés](#)

Mr Bellin Philippe demande au comité de l'autoriser à attribuer les indemnités IAT, PSR, ISS ou IEMP (voir délibération pour plus de détails) aux salariés. Les montants seront fixés par arrêté. Le comité approuve.

Concernant les heures supplémentaires, il est décidé que les salariés les récupèrent.

Délibération n°25_230316 : Indemnité des salariés et récupération des heures supplémentaires

- [Remplacement technicien](#)

Mme Anne Brangeon annonce qu'elle sera en congés maternité à partir du 28 juin et reprendra ses fonctions à partir du 2 janvier 2017. Mr Bellin Philippe propose au comité de recruter un technicien à partir de mi-mai jusqu'à mi-janvier pour la remplacer. Le comité accepte cette proposition. Il découlera une procédure de recrutement.

Délibération n°27_230316 : Remplacement d'un poste de technicien

- [Subventions 2016](#)

Mr Bellin Philippe demande au comité de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Vienne, de la Région ALPC et de la Fédération de Pêche pour divers postes de dépense : technicien, entretien, restauration, communication, études.

Délibération n°26_230316 : Sollicitation des subventions pour l'année 2016

- [Etudes 2016](#)

Le comité syndical autorise ensuite le bureau du syndicat à choisir un bureau d'études pour :

- l'étude diagnostique sur la Vonne et le Palais
- le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Loi sur l'Eau sur le Clain et ses affluents.

Délibération n°28_230316 : Sollicitation de bureaux d'études

- [Politique générale du syndicat](#)

Mr Bellin Philippe propose aux membres d'adopter une position commune sur l'ensemble du territoire en matière d'entretien des cours d'eau, afin que les salariés mais aussi les délégués puissent avoir un discours semblable sur toutes les communes. Ainsi, l'entretien est légitime sur toutes les parcelles communales. Concernant les parcelles privées, il faut que l'opération justifie un caractère d'intérêt général pour intervenir (exemple : parcelles privées avec accès pour le public, ou avec baux de pêche signés par le propriétaire). Dans le cas où des embâcles sont dus à des exploitations forestières non terminées (ex : peupleraies abattues avec branchages dans le lit du cours d'eau), le syndicat avertit les propriétaires par courrier.

Mr Compagnon Jean Pierre et Mr Royer Christian expriment leur inquiétude quant à l'abandon de l'entretien le long du Palais et de la Rhune, qui était réalisé annuellement par une entreprise avec la participation des riverains. Cela permettait d'avoir un cheminement le long des cours d'eau. Mr Bellin Philippe répond qu'avec les moyens humains et matériel actuels, il n'est pas possible de continuer à offrir la même qualité de service pour ces 3 communes concernées. La question sera abordée lors de la prochaine commission géographique menée par Frédy Poirier.

Mr Compagnon Jean-Pierre demande à ce qu'une note paraisse dans la presse afin d'avertir les riverains concernés.

Concernant le piégeage, Mr Bellin Philippe propose de comparer une lutte contre le ragondin avec une organisation interne avec une lutte collective proposée par la FDGDON (Fédération de Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Mr Bellin Philippe poursuit en indiquant que les trois commissions géographiques, menées par les trois vice-présidents, vont avoir lieu avant le prochain comité syndical (commission Vonne/Palais/Clain le 17 mai à 18h à Coulombiers, commission Clouère le 18 mai à 10h à St Maurice la Clouère).

- Animations périscolaires

Mr Bellin Philippe rappelle que les salariés des anciens syndicats réalisaient régulièrement des animations dans le cadre des ateliers périscolaires pour les communes. Par exemple, Anne BRangeon réalisait 35 animations dans une année scolaire pour 7 communes.

Il ajoute qu'il ne sera pas possible de continuer ces animations dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2016/2017.

Mr Saumur Jean soutient que cette activité du syndicat était importante pour les communes qui en bénéficiaient, tant d'un point de vue financier que le contenu des séances. Mme Magny Fabienne et Mr Poirier Frédy ajoutent qu'au lieu de supprimer complètement cette activité, un compromis peut être trouvé, dans une moindre mesure, avec des règles bien précises. Mr Bellin Philippe répond que cette question sera rediscutée, avant la fin scolaire 2016 pour pouvoir donner une réponse aux communes.

Mr Bellin Philippe, avant de clôturer la séance, invite les délégués à s'exprimer. Mme Magny Fabienne rappelle l'intérêt des commissions géographiques afin d'évoquer les projets et des actions plus concrètes.

Mr Bellin Philippe, après avoir épuisé l'ordre du jour, clôt la séance à 20 heures 45 et invite les délégués à prendre un pot.